



**Monsieur le Ministre de l'Intérieur
Place Beauvau
75008 PARIS**

Arcachon, le 12 novembre 2020

Objet : Préavis de grève pour la journée du 17 novembre 2020 de 00h00 à 24h00
Courrier envoyé par mail et par lettre Recommandée AR

Monsieur le Ministre,

L'indemnité de feu allouée aux sapeurs-pompiers professionnels a été instaurée depuis presque trente ans pour couvrir la dangerosité de nos métiers et reconnaître les risques que ces agents publics encourent pour sauver la vie de nos concitoyens.

Vous le savez, les sapeurs-pompiers professionnels sont déjà soumis à de nombreuses retenues de pension et voient leurs conditions financières se dégrader malgré un engagement de plus en plus exigeant, dans des conditions d'intervention de plus en plus difficiles.

Cette indemnité, prise en compte dans le calcul de nos retraites et revalorisant nos pensions, est actuellement financée pour partie par les sapeurs-pompiers professionnels, et pour partie par les collectivités locales employeurs, par le biais d'une surcotisation versée à la CNRACL ; une retenue à un taux supérieur à celui de droit commun.

Il est désormais envisagé que la charge de cette solidarité nationale repose uniquement sur les sapeurs-pompiers professionnels, en ne retirant que la part des collectivités locales employeurs.

En effet, lors des discussions devant l'Assemblée nationale sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2021, le Gouvernement a récemment proposé un amendement visant à supprimer la seule surcotisation employeur.

Nous vous l'avions déjà demandé et vous le redemandons : le SNSPP-PATS propose qu'à l'occasion des discussions parlementaires le Gouvernement soutienne la suppression de la surcotisation pesant sur les sapeurs-pompiers professionnels aujourd'hui à un taux de 1,8%.

Aussi, je vous informe de la décision prise par le SNSPP-PATS de déposer un préavis de grève pour la seule journée du 17 novembre 2020 à partir de 00h00 et jusqu'au 24h00, sur l'ensemble du territoire français métropolitain et ultramarin, destiné notamment à couvrir les absences des agents et personnels des SDIS souhaitant participer à ce mouvement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

**Frédéric Monchy
Président du SNSPP-PATS**